

DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 18 mois maximum	CERTIFICATION RNCP35832 : Niveau 4 Ministère chargé de la santé 01/09/2024
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre / Janvier	LIEUX Avignon, Marseille, Nice et Aubagne, Manosque
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC	ADMISSION Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection Allègements possibles selon le niveau scolaire de l'apprenti Contrat de 12 mois / Formation 1540h Alternance 22 semaines de cours + 22 stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages cliniques soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires. Contrat de 15 mois / Formation 1540h Alternance 4 sem. de cours + 4 sem. stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 20 semaines chez l'employeur Contrat de 18 mois / Formation 1540h Alternance : 1 sem. de cours et 1 sem. chez l'employeur. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 32 semaines chez l'employeur <i>Employeurs habituels : crèches</i>
+ Présentation du métier :	En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e) et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmier(e) puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	Pour exercer au mieux, l'auxiliaire de puériculture doit faire preuve de connaissances théoriques actualisées, de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité, de respect envers la personne soignée, ses proches, ses partenaires de soins, de disponibilité et de souci de l'autre, de discrétion et de retenu, de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité, de maîtrise de soi dans toute situation, de capacité à se remettre en question, de capacités d'adaptation et de travail en équipe (horaires de travail pouvant être contraignants). L'aptitude médicale doit être attestée et l'obligation vaccinale doit être à jour.
	La durée du contrat d'apprentissage est de 18 mois maximum. La formation comporte 1540 heures de cours et stages cliniques certifiant. Onze modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture :

+ Programme ou référentiel :	• Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale • Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration • Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants • Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention • Bloc 5 : Transmission de la communication et des observations recueillies
+ Débouchés :	Au cours de sa carrière, l'auxiliaire de puériculture pourra : • Poursuivre des études d'infirmier(e). • Changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômes d'aide-soignant (e) et ambulancier(e).
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	La formation d'auxiliaire de puériculture est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 4 (ou niveau BAC). Évaluations par modules et blocs de compétences tout au long de la formation. Le Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (stages).
+ Délai d'accès :	Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre ou janvier
+ Méthodes Mobilisées :	Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.
+ Contacts et lieux de formations :	<u>Référents de formation :</u> Référent 13 : Mr Inghilleri – 06.25.99.20.38 – jf.inghilleri@cerfah.fr Référente handicap et 83 : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr Référente 06 84 : Mme Saidi – 06.67.46.76.13 – z.saidi@cerfah.fr <u>Nos partenaires :</u> Alpes de Haute Provence (04) IFAP Manosque Bouches-du-Rhône (13) : IFAP de la Blancarde Marseille IFSI du CH Edmond Garcin d'Aubagne Alpes Maritimes (06) : Nice - Fondation Lenval Institut de formation aux métiers de l'enfance et de l'adolescence Vaucluse (84) : ERFPP G.I.P.E.S. Avignon Var (83) : IFPVPS Toulon-Hyères
+ Indicateurs de résultats :	Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA

Mise à jour 02/09/2024

